

Votre association dépose une demande de subvention municipale pour la première fois ?

Voici la liste des documents obligatoires à joindre à votre dossier :

- Lettre à l'attention de Madame la Maire faisant apparaître le motif et le montant de la subvention demandée

- Dossier de demande de subvention avec deux possibilités au choix :
 - Formulaire simplifié téléchargeable sur associations.aubervilliers.fr ;
 - Si l'association émerge au Contrat de Ville 2018, elle peut fournir la copie du dossier Cerfa déposé.

- Budget prévisionnel 2018

- Statuts de l'association déclarés en Préfecture

- Copie de la publication au JO de la création et des modifications éventuelles

- Relevé d'Identité Bancaire

Documents non obligatoire mais appréciés :

- Dernier rapport d'activités et compte de résultat approuvés par l'assemblée générale

- Tout autre document présentant les actions de l'association (photographies, affiches, flyers,...)

Votre association a déjà bénéficié d'une subvention municipale en 2017 ?

Voici la liste des documents obligatoires à joindre à votre dossier :

- Lettre à l'attention de Madame la Maire faisant apparaître le motif et le montant de la subvention demandée

- Dossier de demande de subvention avec deux possibilités au choix :
 - Formulaire simplifié téléchargeable sur associations.aubervilliers.fr ;
 - Si l'association émerge au Contrat de Ville 2018, elle peut fournir la copie du dossier Cerfa déposé.

- Budget prévisionnel 2018

- Rapport d'activités et compte de résultat 2016 approuvés par l'Assemblée Générale (si ces documents n'ont pas été transmis au cours de l'année 2017)

- Les documents ci-dessous s'ils ont été modifiés dans l'année 2017 :
 - Statuts déclarés en Préfecture
 - Copie des modifications déclarées en Préfecture
 - Relevé d'Identité Bancaire

Documents non obligatoire mais appréciés :

- Tout autre document présentant les actions de l'association (photographies, affiches, flyers,...)